

GUIDE DU DOCTORANT

2015-2016







Ce guide s'adresse à vous qui, cette année, vous engagez en doctorat à Sorbonne Universités dans l'une des écoles doctorales de l'UPMC.
C'est une aventure scientifique et humaine, qui demande beaucoup d'efforts, d'enthousiasme, de créativité et de ténacité.
En retour, cette formation par la recherche vous apportera des compétences pour engager votre carrière sous les meilleurs auspices.
Au nom du Collège Doctoral de Sorbonne Universités, l'Institut de formation doctorale, aux cotés de votre école doctorale, votre équipe d'accueil et votre encadrants, est là pour vous accompagner dans cette aventure.
Le Guide du Doctorant 2015-2016 contient les informations dont vous aurez besoin cette année concernant les acteurs du doctorat à l'UPMC, les modalités du contrat doctoral et des missions doctorales, la conduite de votre projet doctoral et l'élaboration de votre projet professionnel, à travers la formation continue et les séminaires qui vous sont proposés et, enfin, la soutenance de thèse.
Ce guide s'adresse également à ceux qui envisagent le doctorat dans les années à venir, en précisant les processus de recrutement et d'inscription à l'université.
Toutes ces informations, bien sûr, sont relayées et actualisées sur les pages web de l'UPMC consacrées au doctorat :
www.ifd.upmc.fr

Bienvenue à l'UPMC,
Jean-Dominique Polack
Directeur de l'IFD
Institut de formation doctorale





Nouveaux doctorants,
venez découvrir le doctorat à l'UPMC

JOURNÉE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX DOCTORANTS ET DE LEURS ENCADRANTS

~~15 octobre 2015~~

~~Amphithéâtre Farabeuf~~
~~Les Cordeliers~~
~~15 rue de l'École de médecine - 75006 Paris~~

de 9 h 00 à 17 h 00
Déjeuner offert sur place
Renseignements dès septembre



Toutes les informations sur

www.ifd.upmc.fr

Retrouvez-nous sur
www.facebook.com/doctoratupmc



LE DOCTORAT : UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE EN RECHERCHE

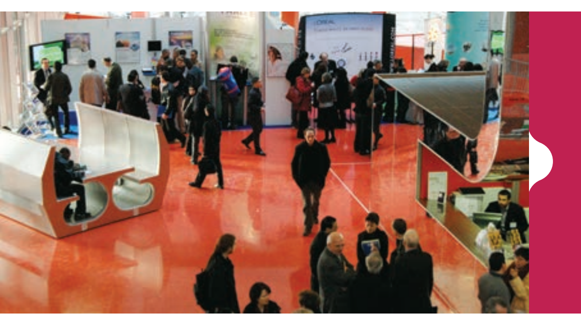
Dans une société de la connaissance et de l'innovation, la recherche est au cœur de la création de valeur. Avoir l'expérience de la recherche est un atout indispensable pour les futurs cadres de cette société.

Le doctorat est une expérience professionnelle de trois ans, indispensable pour connaître le monde de la recherche et de l'innovation, s'attaquer à des problèmes complexes, construire des solutions nouvelles, explorer des possibles.

Le doctorat est une ouverture professionnelle vers la recherche publique ou privée bien sûr, mais au-delà, vers tous les secteurs et pour tous les métiers qui nécessitent d'être inventif et mettent en œuvre des enjeux complexes ou émergents.

Le doctorat, c'est une expérience et des compétences qui permettent d'accéder au plus haut niveau de qualification : le grade de docteur. Ce grade valide la capacité à produire de nouvelles connaissances, méthodes et outils scientifiques, la capacité à mettre en œuvre une intelligence créatrice.

Ainsi, quand vous serez docteur, vous devrez être capable de :
- résoudre des problèmes complexes
- trouver, extraire et synthétiser des informations pertinentes
- élaborer des solutions innovantes en combinant différentes stratégies originales



Pour en découvrir plus sur
les compétences des docteurs,
consultez le site :
competences-docteurs.fr

- Produire de nouvelles connaissances, produits ou services
- Travailler en équipe et constituer des réseaux
- Manager des projets dans le respect des délais et des moyens
- Communiquer et valoriser vos résultats devant différents types de public
- Gérer l'échec et rebondir

Pour y arriver, il vous faudra vous intégrer pleinement dans l'environnement professionnel de votre laboratoire tout en restant attentif à ce qui se passe en dehors. Il vous faudra prendre des initiatives, argumenter face à vos pairs, vous former sur des domaines comme le management ou la communication, et ne pas perdre de vue la maturation de votre projet professionnel pour la suite !

Vous êtes un professionnel en début de carrière : il vous faut donc un environnement propice au développement de vos capacités professionnelles et votre autonomie. C'est le rôle de l'université d'y pourvoir. Réciproquement, il vous revient d'adopter une démarche professionnelle dans la conduite de votre doctorat afin qu'il soit pour vous une expérience valorisante pour la suite de votre carrière.

Bon doctorat



Toutes les informations sur

www.ifd.upmc.fr
- **les actualités du doctorat à l'UPMC**
- **des informations pratiques**

Contact : ifd@upmc.fr



Retrouvez-nous sur
www.facebook.com/doctoratupmc

SOMMAIRE



01 LES ACTEURS DU DOCTORAT

- Le directeur de thèse
- Le laboratoire d'accueil
- L'Institut de formation doctorale
  Ses missions
  Le Département formation & carrières
  Le Bureau d'accueil des doctorants
- Les écoles doctorales
- Les programmes doctoraux
- Les associations
  Doc'Up
  Docteurs.UPMC

Sorbonne universités

Université Pierre et Marie Curie

Institut de formation doctorale

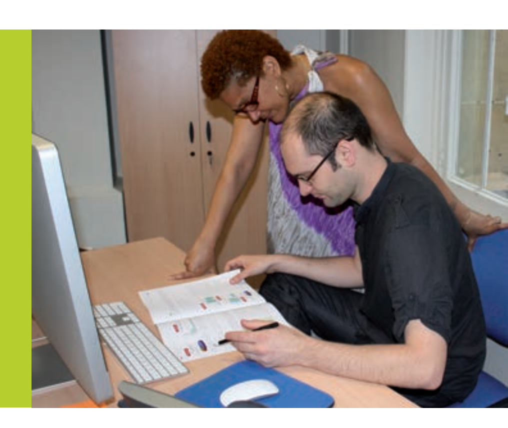
- Bureau d'accueil des doctorants
- Département formation & carrières
- Cellule de coordination des missions doctorales

- École doctorale

Laboratoire

Encadrant doctorant

Les associations



Votre directeur de recherche et vous

Vous et votre encadrant êtes bien entendu les premiers acteurs du projet doctoral. Mais vous n'êtes pas isolés dans ce travail. Vous êtes intégrés dans un ensemble de structures ayant des missions essentielles au bon déroulement de votre projet de recherche d'une part et pour vous assurer un avenir professionnel enrichissant d'autre part.

Le laboratoire ou unité de recherche

Le laboratoire qui vous a recruté(e) est votre lieu de travail quotidien. Vous en êtes membre à part entière. Le laboratoire assure l'environnement scientifique de votre travail : collègues de travail, moyens matériels (poste de travail, ordinateur, matériel expérimental, etc.), ressources financières. Vous devez respecter les règles de fonctionnement de votre laboratoire, notamment en terme d'horaires, d'utilisation du matériel, d'hygiène et de sécurité.



Nous contacter

Institut de formation doctorale
Directeur : Jean-Dominique Polack
Responsable administratif : Sylvain Collonge
15 rue de l'École de médecine
Escalier C - 1er étage
75006 Paris
Contact : ifd@upmc.fr

Retrouvez-nous sur
www.facebook.com/doctoratupmc



L'UPMC a créé en octobre 2005, l'Institut de formation doctorale.

L'INSTITUT DE FORMATION DOCTORALE

L'Institut de formation doctorale a pour mission de mettre en œuvre la politique doctorale de l'université, notamment par :

- la coordination et la mutualisation des actions des écoles doctorales
- le suivi du projet professionnel des doctorants et du devenir professionnel des docteurs ainsi que le suivi d'indicateurs les concernant
- la sensibilisation des encadrants et des doctorants par des formations spécifiques
- la sensibilisation au transfert technologique et à la création d'entreprise
- l'ouverture sur l'environnement socio-économique et la promotion de la plus-value de la formation par la recherche
- le développement de la coopération régionale, européenne et internationale

Chaque année, il organise la journée d'accueil des nouveaux doctorants et de leurs encadrants en octobre, et la journée des docteurs en juin. L'IFD édite également régulièrement un journal : IFDmag que vous pouvez retrouver sur le site www.ifd.upmc.fr. Sur ce site, vous pouvez retrouver les informations pratiques de ce guide et l'actualité du doctorat à l'UPMC.

L'action de l'IFD ne s'arrête pas à notre établissement car au nom de l'UPMC, l'IFD prend part aux débats européens sur le doctorat, notamment au sein de l'EUA (Association des universités européennes), de la LERU (Ligue européenne des universités de recherche) ainsi que de l'UNICA (Association des universités des capitales d'Europe).



Le département formation & carrières



Directeur : Philippe Guégan
Responsable administrative : Cendrine Berger

15 rue de l'École de médecine • 75006 Paris
Escalier G – 2e étage

Centre de documentation ouvert
du lundi au vendredi – de 9 h 30 à 17 h 30
www.ifd.upmc.fr/fr/organisation/dfc.htm

Le département formation & carrières est un département de l'Institut de formation doctorale dont la mission est de vous accompagner dans la préparation de votre avenir professionnel.

Créé en 2002, le service dispose de locaux d'accueil, d'un centre de documentation et d'une palette d'outils et de formations adaptés pour vous permettre de construire un projet professionnel pertinent. Ce service est également une structure d'appui pour les écoles doctorales sur les questions de devenir professionnel des docteurs. Il propose des formations pour sensibiliser les directeurs de thèse à la prise en compte de cette dimension dans la conduite des projets doctoraux.



Coordination des missions doctorales

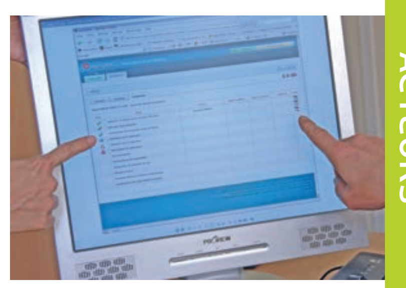
Delphine Minotti
01 44 27 82 16
delphine.minotti@upmc.fr

www.ccmd-ifd.upmc.fr
contact : ccmd@upmc.fr

Le Département formation et carrières s'occupe également de recruter les doctorants sur les différentes missions doctorales, ouvertes au titre du contrat doctoral (enseignement, diffusion et médiation scientifique, valorisation et coopération européenne, expertise et conseil en entreprise).



Le Bureau d'accueil des doctorants



Responsable : Sandrine Le Moigne

15 rue de l'École de médecine • 75006 Paris
Escalier G – 2e étage
scolarite.doctorat@upmc.fr

www.ifd.upmc.fr/fr/organisation/bad.html

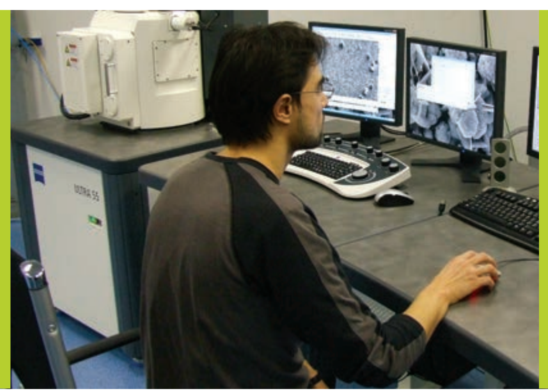
Le Bureau d'accueil des doctorants a pour mission :

- un accueil personnalisé des doctorants pour tout ce qui concerne leur situation administrative
- l'inscription, la soutenance de la thèse et la délivrance du diplôme de doctorat
- la collecte des informations administratives et le transfert du support papier vers un format informatique
- la gestion de la base de données unique, qui fusionne les besoins de tous les acteurs du doctorat à l'UPMC
- Au sein du bureau, la cellule d'accueil des doctorants étrangers a pour mission d'aider les doctorants étrangers à trouver une solution à leurs besoins matériels, des démarches pour ouvrir un compte bancaire en France, à la recherche d'un logement et l'obtention d'un titre de séjour. La cellule gère également les conventions de cotutelles de thèse.

LES ÉCOLES DOCTORALES

Une école doctorale est une fédération d'unités de recherche autour d'une thématique scientifique donnée. Elle a en charge l'ensemble des questions liées au doctorat. À l'UPMC, les écoles doctorales sont aidées sur toutes ces questions par l'Institut de formation doctorale. Une école doctorale est pilotée par un directeur assisté d'un conseil. Le conseil suit et anime la vie de l'école doctorale. Vous êtes invité à y élire vos représentants, tous les deux ans. Votre école doctorale vous propose également des formations continues, en particulier scientifiques. Elle valide votre plan individuel de formation (voir partie Formation). Les écoles doctorales sont réparties dans les quatre pôles de recherche de l'UPMC.



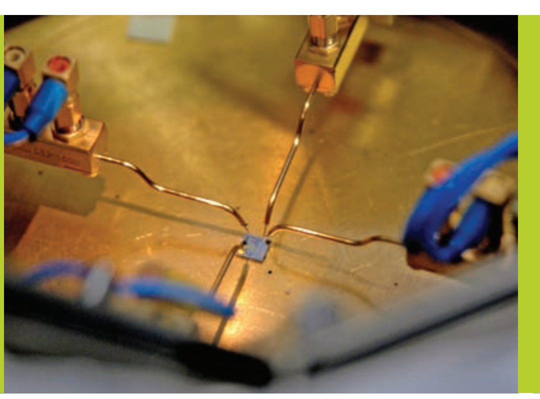


Pôle Modélisation et ingénierie
Ecoles doctorales (établissement support : UPMC)

- **ED 130 : EDITE - Informatique, télécommunications et électronique de Paris**
  Responsable : Bertrand Granado
  Gestionnaire : Marilyn Galopin
  Contact : 01 44 27 53 93 - secretariat@edite-de-paris.fr
  http://edite-de-paris.fr

- **ED 386 : Sciences mathématiques de Paris-Centre**
  Responsable : Didier Smets
  Gestionnaire : Jean-François Venuti
  Contact : 01 44 27 85 67 – jean-francois.venuti@upmc.fr
  www.ed386.upmc.fr

- **ED 391 : Sciences mécaniques, acoustique, électronique & robotique de Paris (SMAER)**
  Responsable : Djimedo Kondo
  Gestionnaire : Charlotte Vallin
  Contact : 01 44 27 40 71 – charlotte.vallin@upmc.fr
  www.ed391.upmc.fr





Pôle Énergie, matière et univers

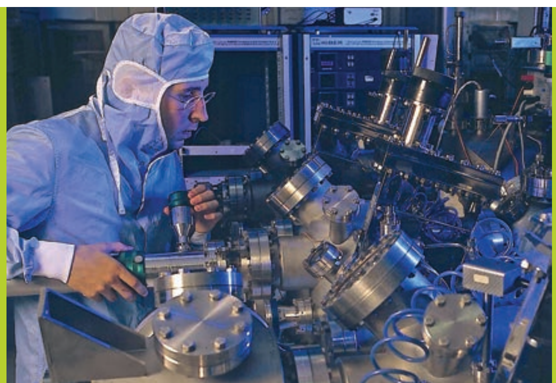
Ecoles doctorales (établissement support : UPMC)

ED 388 : Chimie physique et chimie analytique de Paris-Centre
Responsable : Hélène Gérard
Gestionnaire : Koonavadee Soobrayen
Contact : 01 44 27 32 07 - koonavadee.soobrayen@upmc.fr
www.ed388.upmc.fr

ED 397 : Physique et chimie des matériaux
Responsable : Christian Bonhomme
Gestionnaire : Catherine Boudeau
Contact : 01 44 27 50 66 - ed-materiaux@ccr.jussieu.fr
www.ed397.upmc.fr

ED 406 : Chimie moléculaire de Paris-Centre
Responsable : Anna Proust
Gestionnaire : Irène Rasoarinoro
Contact : 01 44 27 38 48 - irene.rasoarinoro@upmc.fr
www.ed406.upmc.fr





Ecoles doctorales (cohabilitation UPMC)

- **ED 127 : Astronomie et astrophysique d'Ile-de-France**
  Responsable : Jacques Le Bourlot
  Gestionnaire : Agnès Le Guerer
  Contact : 01 44 32 81 03 - leguerer@iap.fr
  http://ecole-doctorale.obspm.fr

- **ED 560 : Sciences de la Terre et Physique de l'univers (STEPU)**
  Responsable : Laure Meynadier
  Gestionnaire : Prisca Rasolofomanana
  Contact : scol-ed@ipgp.fr
  http://ed109.ipgp.fr/index.php/Accueil

- **ED 564 : Physique en Ile-de-France**
  Responsable : Jean-Marc Berroir
  Co-responsable pour l'UPMC : Jean Hare
  Gestionnaire : Nadine Yassine
  Contact : 01 44 27 80 39 - nadine.yassine@upmc.fr
  www.edpif.org





Pôle Terre vivante et environnement

Ecoles doctorales (établissement support : UPMC)

ED 129 : Sciences de l'environnement d'Ile-de-France
Responsable : Hervé Le Treut
Gestionnaire : Laurence Amsili Touchon
Contact : 01 44 27 48 19 - laurence.amsili_touchon@upmc.fr
www.ed129.upmc.fr

ED 398 : Géosciences, ressources naturelles et environnement
Responsable : François Baudin
Gestionnaire : Dovy Tristani
Contact : 01 44 27 49 36 - dovy.tristani_beguerie@upmc.fr
www.ed398.upmc.fr

Ecole doctorale (cohabilitation UPMC)

ED 227 : Sciences de la Nature & de l'Homme : écologie & évolution
Responsable : Bruno de Reviers
Co-responsable pour l'UPMC : David Laloi
Gestionnaire : Jocelyne Moro
Contact : jocelyne.moro@upmc.fr
www.mnhn.fr/fr/enseignement-formation/enseignement-superieur/ecole-doctorale



Pôle Vie et santé
Ecoles doctorales (établissement support : UPMC)

ED 158 : Cerveau, Cognition, Comportement (3C)
Responsable : Alain Trembleau
Gestionnaires : Gaëlle Boutin et Christelle Aruebo
Contact : 01 44 27 32 33 - ed3c@snv.jussieu.fr
http://ed3c.snv.jussieu.fr

ED 393 : Santé publique : épidémiologie & sciences de l'information biomédicale
Responsable : Dominique Costagliola
Gestionnaire : Lydie Martorana
Contact : 01 44 27 24 35 - lydie.martorana@upmc.fr
www.ed393.upmc.fr

ED 394 : Physiologie, physiopathologie et thérapeutique
Responsable : Isabelle Cremer
Gestionnaire : Dominique Belle
Contact : 01 44 27 81 92 - ed.physio@upmc.fr
www.ed394.upmc.fr

ED 515 : Complexité du vivant
Responsable : Muriel Umbhauer
Gestionnaire : Elisabeth Clément
Contact : 01 44 27 47 50 - elisabeth.clement@upmc.fr
www.ed515.upmc.fr





LES PROGRAMMES DOCTORAUX

Programmes doctoraux aux interfaces de plusieurs pôles

Référent pour les 3 programmes doctoraux : Marie Donatien
Contact : marie.donatien@upmc.fr
www.ifd.upmc.fr/fr/vous_avez_dit_une_these_a_l_upmc/programmes_doctoraux2.html

Un programme doctoral est un programme d'animation scientifique dont le but est de rassembler les doctorants ayant des projets de recherche doctoraux aux interfaces, qui dépassent le champ disciplinaire d'une seule école doctorale. Le principe du programme doctoral est d'être ouvert à tous les laboratoires rattachés à l'une des écoles doctorales accréditées par l'UPMC. Chaque laboratoire peut candidater via son ED de rattachement, aux appels à projets dotés de contrats doctoraux. L'UPMC compte trois programmes doctoraux aux interfaces de plusieurs pôles.

- **Programme doctoral Interfaces pour le vivant (IPV)**
  Directrice : Christine Ménager
- **Programme doctoral Génie des procédés**
  Directeur : Patrick Da Costa
  Directrice adjointe : Claude Jolivalt
- **Programme doctoral Cancérologie**
  Co-directeurs : Alexandre Escargueil et Vincent Maréchal





Programme Science et management

Contact : Jean-dominique.polack@upmc.fr
www.ifd.upmc.fr/fr/vous_avez_dit_une_these_a_l_upmc/double_cursus.html

Le programme doctoral « Science et management » permet aux doctorants de l'UPMC d'acquérir un double diplôme doctorat-MBA au terme des trois ans de doctorat, de 15 semaines de formation au management et de six mois de mission dans une entreprise internationale.

Les postulants titulaires d'un master scientifique ou d'un diplôme d'ingénieur doivent avoir déposé un dossier de candidature auprès d'une école doctorale de l'UPMC et du collège des ingénieurs (CDI). Ils sont recrutés selon leur motivation, après examen de leur dossier et entretien de recrutement.

Les doctorants ont accès aux formations d'approfondissement et d'ouverture scientifiques de l'école doctorale, réalisent leur projet de recherche doctorale et rédigent leur thèse durant les trois années du contrat doctoral. En parallèle, ils suivent également la formation théorique de management pendant 15 semaines répartie sur les trois années. Après leur soutenance de thèse, ils effectuent une mission de consultant junior en entreprise d'une durée de 26 semaines.
Les candidats ayant passé avec succès la soutenance de thèse, les examens et la mission se voient délivrer le diplôme double compétence « Science et management ».

LES ASSOCIATIONS

L'ASSOCIATION DOC'UP

Président : Clément Courvoisier
Email : contact@doc-up.info
Site web : www.doc-up.info

L'association des doctorants de Sorbonne Universités, Doc'Up, permet aux doctorants de s'impliquer dans des actions concrètes et de valoriser leur formation doctorale :

- animer le réseau des doctorants grâce à diverses manifestations conviviales (journée d'accueil des nouveaux doctorants, afterworks, soirée des doctorants) et sportives (tournoi multi-sports) ;
- informer les doctorants sur l'actualité de la recherche et du doctorat, ainsi que sur les événements à venir à travers des affichages, son site web et sa présence sur les réseaux sociaux ;
- représenter les doctorants dans les instances universitaires locales (Conseil de l'IFD, Conseil Scientifique, commission de médiation), mais également à l'échelle nationale (Confédération des Jeunes Chercheurs) ;
- accompagner les doctorants dans leur projet professionnel avec des tables-rondes, des petit-déjeuners pro, le forum BIOTechno, des formations en partenariat avec Adoc Talent Management et le salon de recrutement PhD Talent Career Fair ;
- réunir doctorants, docteurs, organismes publics, privés et grand public autour de projets de médiation scientifique comme le festival « Les Chercheurs font leur Cinéma », les ateliers « Les chercheurs vont à l'école » et les animations pendant la Fête de la Science et la Nuit des Chercheurs.

Par le biais de ces nombreuses actions, Doc'Up construit un réseau fort entre les doctorants et contribue avec enthousiasme à la valorisation du doctorat et des compétences qu'il permet d'acquérir.

L'ASSOCIATION DOCTEURS.UPMC

Président : Bruno Bernard
Email : contact@docteurs-upmc.org
Site web : www.docteurs-upmc.org

L'association Docteurs.UPMC répond à une volonté de créer, pour les docteurs, un réseau professionnel de partage d'expérience, d'entraide et de mise en relation. Elle constitue pour ses membres un dispositif d'accompagnement essentiel dans leur mobilité professionnelle. Elle agit pour la valorisation du doctorant en tant qu'expérience professionnelle et formation de haut niveau.
Elle soutient les entreprises dans leurs démarches de sourcing. Elle travaille à nourrir les contacts entre les docteurs et entre les docteurs et leurs employeurs potentiels dans de nombreux secteurs d'activité. Elle contribue à l'élargissement des réseaux professionnels de l'UPMC.



02
LE RECRUTEMENT DES DOCTORANTS

- Les étapes du recrutement
- Les financements
- Le contrat doctoral
- Les programmes internationaux
- Le doctorat en cotutelle

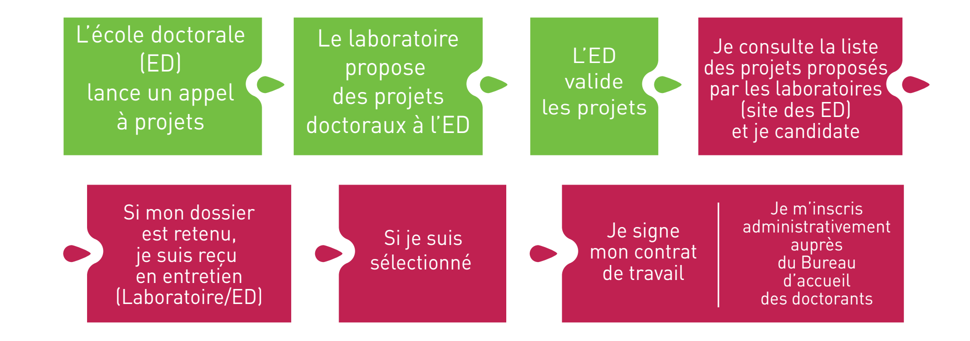


Un doctorat repose sur un projet de recherche innovant qui doit permettre au candidat de devenir en trois ans un expert international dans sa thématique scientifique, et d'acquérir des compétences diversifiées, tant techniques et organisationnelles que relationnelles.



LES ÉTAPES DU RECRUTEMENT D'UN DOCTORANT

Comment devenir doctorant ?



Préparation des projets de recherche doctoraux

Maîtrisant leur champ scientifique, les laboratoires de recherche ont la responsabilité de l'élaboration des projets de recherche doctoraux. Chaque projet doctoral est porté par un directeur de thèse et validé par une école doctorale. Il se compose d'un sujet de recherche, de moyens techniques, humains et financiers associés, ainsi que d'un profil de candidat souhaité. Les moyens financiers incluent la rémunération du doctorant. Les projets doctoraux sont affichés et diffusés par les laboratoires et les écoles doctorales.





Candidatures

Les candidats répondent aux offres de projets doctoraux et prennent contact avec les porteurs des projets. Les candidats sont amenés à fournir les pièces nécessaires à leur candidature (CV, lettre de candidature et tout autre document demandé dans l'offre).

Entretien de recrutement

Les candidats passent un ou plusieurs entretien(s) : tout d'abord, avec le directeur de thèse et selon le type de financement qui accompagne le projet, les candidats peuvent avoir à en passer un autre devant le jury de l'école doctorale.

Signature de la charte du doctorat et de la charte de déontologie des métiers de la recherche

Tous les acteurs impliqués signent la Charte du doctorat de l'UMPC. Cette charte explicite les droits et devoirs de chacun. Tous signent également la Charte de déontologie des métiers de la recherche qui a pour objectif d'expliciter les critères d'une démarche scientifique intègre et rigoureuse.

Lisez-les attentivement, elles sont indispensables pour l'inscription et elles vous engagent.

Signature du contrat de travail et inscription universitaire

Une fois la candidature acceptée par le directeur de thèse, l'unité de recherche et l'école doctorale (et s'il y a lieu par les autres partenaires impliqués : entreprise en cas de convention CIFRE ou laboratoire étranger en cas de cotutelle par exemple), le doctorant signe son contrat de travail. Si son employeur est l'UPMC, il s'adresse au bureau des personnels enseignants de la DRH si son contrat est rémunéré sur « Masse salariale Etat », ou au bureau des contrats de travail de la DGRTT si son contrat doctoral est rémunéré sur une convention de recherche ou des ressources propres. En parallèle, le doctorant s'inscrit en doctorat (voir partie Inscription).



Comme tout travail, le vôtre doit être rémunéré.
Il est de la responsabilité des structures qui vous recrutent (laboratoire et école doctorale) de prévoir un salaire lorsqu'elles préparent un projet doctoral. Ce salaire est non seulement une reconnaissance de votre contribution à l'effort de recherche, mais aussi l'une des garanties d'un travail réalisé dans des conditions sereines et professionnelles.

LE FINANCEMENT

Les contrats doctoraux

- Financement attribué par l'UPMC aux écoles doctorales
- Financeurs : Etat, collectivités territoriales, associations...
- CDD de droit public de 3 ans, avec une période d'essai de 2 mois, entre l'UPMC et le doctorant
- Salaire brut mensuel minimum ~ 1 700 €

Les conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE)

- Cofinancement État-entreprise
- CDD de droit privé de 3 ans entre le doctorant et l'entreprise
- 3 partenaires : une entreprise (association, collectivité territoriale...), un laboratoire de recherche, un doctorant
- Salaire brut mensuel minimum : 1 960 €*

Les autres sources de financement

Pour trouver des informations sur des financements plus spécifiques, vous pouvez vous référer au Guide des financements en ligne proposé par Campusfrance.

Mise en garde

Il subsiste encore des institutions qui proposent des rémunérations sous forme de libéralités, et qui ne garantissent donc aucun droit social (chômage, retraite, maternité, etc.). Conformément aux articles L 320 du code du travail et L 412-2 du code de la recherche, ce mode de rémunération est devenu illégal. **Un conseil : lisez votre contrat !**

* à titre indicatif au 01/01/2015



Le contrat doctoral est le cadre juridique de référence pour le recrutement des doctorants.



LE CONTRAT DOCTORAL

Le contrat doctoral est un contrat de travail signé par l'établissement employeur. La durée du contrat est de trois ans. L'inscription en doctorat et les réinscriptions sont **une condition substantielle du contrat**. En cas de non réinscription de votre fait, le licenciement sera acté. Par ailleurs, une période d'essai de deux mois est mise en place. Il n'y a aucune condition de nationalité, d'âge ou d'obtention du Master dans l'année.

Un financement extérieur (association, fondation, région Ile-de-France, ...) versé à l'UPMC pour salarier un doctorant donne lieu à l'établissement d'un contrat doctoral signé par l'UPMC et le doctorant.

Tout doctorant contractuel ayant signé un contrat doctoral avec l'UPMC peut, en plus de ses activités de recherche, candidater à une mission doctorale complémentaire. Quatre types de missions doctorales sont proposés :

- mission doctorale d'enseignement
- mission doctorale de diffusion et de médiation scientifiques
- mission doctorale de valorisation et de coopération européenne
- mission doctorale d'expertise et de conseil en entreprise.

Ces missions doctorales sont gérées par le Département formation & carrières.

➜ Vous trouverez le descriptif de ces missions et les formalités de candidature sur www.ccmd-ifd.upmc.fr

Le salaire brut mensuel minimum des doctorants contractuels ayant un contrat simple est de ~1700 €. Celui des doctorants contractuels effectuant une mission doctorale est porté à ~2000 €.



La recherche est une activité fondamentalement internationale. Les partenariats internationaux entre les laboratoires sont essentiels à son dynamisme et sa vitalité. L'une des déclinaisons de ces partenariats consiste à recruter des doctorants en cotutelle entre deux universités, française et étrangère.



LES PROGRAMMES INTERNATIONAUX

- **Programme Doctoral International "Modélisation des Systèmes Complexes" (PDI MSC) entre l'UPMC et l'IRD**
  Il a pour but d'organiser des collaborations entre pays du Sud et du Nord (cotutelle) autour de la thématique Modélisation des systèmes complexes. Il s'appuie sur le réseau de l'UMMISCO dont les équipes spécialisées en modélisation mathématique et informatique sont réparties sur 5 pays (Maroc, Sénégal, Cameroun, Vietnam et France).
  www.pdimsc.upmc.fr

- **Programme international de doctorat Myograd**
  Ce programme, portant sur des thématiques de recherche sur le muscle strié, a été mis en place conjointement par l'Institut de Myologie de l'UPMC, l'Université « Charité » et le Centre de médecine moléculaire Max-Delbrück de Berlin. Chaque projet, validé par Myograd, repose sur une collaboration franco-allemande, les doctorants étant en cotutelle.
  http://www.charite-buch.de/myograd

- **Programmes Erasmus Mundus**
  Les programmes Erasmus Mundus sont des programmes de coopération et de mobilité. Ils permettent à des doctorants du monde entier de poursuivre leurs recherches en Europe, grâce à des bourses financées par la Commission européenne.
  - **Programme Erasmus Mundus Marine Ecosystem and Health and Conservation (MARES)**
    Ce programme a pour thématique l'écologie marine.
    www.mares-eu.org/index.asp
  - **Programme Erasmus Mundus functional material IDSFunMat**
    Ce programme a pour thématique les sciences des matériaux.
    www.idsfunmat.u-bordeaux1.fr



Un projet de recherche doctoral en cotutelle se construit avec un établissement étranger habilité à délivrer le doctorat. Il comporte un sujet, un financement (français ou étranger), deux (ou trois) co-encadrants et deux (ou trois) diplômes ou un diplôme conjoint. Des aides à la mobilité peuvent être attribués pour faciliter les déplacements.



DOCTORAT EN COTUTELLE

→ **Les principes de la thèse en cotutelle internationale sont les suivants :**

- Le travail de recherche s'effectue entre les deux (ou trois) laboratoires, l'un rattaché à une ED de l'UPMC, le second (ou le troisième) dans un laboratoire de (des) l'université(s) partenaire(s),
- Le doctorant réalise ses travaux de recherche sous la responsabilité d'un directeur de thèse dans chacun des établissements concernés qui exercent leurs fonctions d'encadrement en collaboration les uns avec les autres,
- La préparation du doctorat s'effectue par périodes alternées dans les différents établissements intéressés, selon un calendrier équilibré et des modalités définies par la convention de cotutelle,
- Le doctorant s'inscrit chaque année en doctorat dans deux (ou trois) établissements d'enseignement supérieur : l'un en France, le second (ou le troisième) à l'étranger mais ne paie les droits que dans un seul,
- La thèse donne lieu à une soutenance unique dans l'un des établissements signataires selon des règles précisées dans la convention de cotutelle,
- Le docteur reçoit deux (ou trois) diplômes de doctorat des établissements signataires ou un diplôme conjoint. Sur les diplômes figure la mention de la cotutelle internationale.

→ **Montage de la cotutelle et inscription administrative en 1re année de doctorat**
Gaël Thieullent : 01 44 27 28 03 - gael.thieullent@upmc.fr



03

L'INSCRIPTION EN DOCTORAT

- Les modalités d'inscription au doctorat
- La Journée d'accueil des nouveaux doctorants
- La protection sociale



Toute demande de réinscription en 2e et 3e année doit avoir lieu avant le **15 octobre** et avant le **20 décembre** pour toute dérogation en 4e année. Il n'y a pas de date limite d'inscription pour les premières années.



MODALITÉS D'INSCRIPTION AU DOCTORAT

Les inscriptions en doctorat sont régies par l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale.

Première inscription en doctorat

Suite au processus de recrutement par les écoles doctorales, vous êtes invité à vous connecter sur le site d'inscription et à télécharger les formulaires d'autorisation d'inscription en thèse. Une fois ceux-ci complétés et validés par l'école doctorale de rattachement, vous devez vous reconnecter sur le site pour y finaliser votre inscription. La validation de l'inscription, le paiement des droits et le retrait de la carte d'étudiant s'effectuent auprès du Bureau d'accueil des doctorants.

- **Pour les doctorants de l'UPMC :**
  https://enligne.upmc.fr/scolarite/connexion.login_form
  (menu « candidature/vœux », choix « demande d'inscription en 1re année de thèse »)
- **Pour les doctorants venant d'un autre établissement :**
  https://enligne.upmc.fr/scolarite/inspre.login_form

Deuxième et troisième inscription en doctorat

N'oubliez pas que l'inscription est obligatoire sous peine de radiation.

- L'inscription se fait en ligne et par correspondance.
  https://enligne.upmc.fr/scolarite/connexion.login_form
  (menu « inscription », sous menu « administrative »)




Année supplémentaire

Pour toute demande de dérogation pour une année supplémentaire, l'autorisation du président est obligatoire.

- La demande de dérogation pour année supplémentaire se fait en ligne. https://enligne.upmc.fr/scolarite/connexion.login_form

Une fois la demande complétée et visée par le directeur de thèse et par le directeur de l'école doctorale de rattachement, les doctorants sont invités à envoyer leurs documents par courrier au Bureau d'accueil des doctorants. Toute demande doit être motivée et comporter obligatoirement un justificatif de rémunération d'un niveau suffisant. La demande validée par le président, le doctorant doit se reconnecter sur le site pour y finaliser son inscription. Le paiement des droits et le retrait de la carte d'étudiant s'effectuent auprès du Bureau d'accueil des doctorants.



Nous contacter

Bureau d'accueil des doctorants
15 rue de l'École de médecine – Escalier G - 2e étage - 75006 Paris
Fax : 01 44 27 23 95
scolarite.doctorat@upmc.fr
Tél 1re lettre du nom A à EL : 01 44 27 28 07 - Mme Laurence Pastor
Tél 1re lettre du nom EM à MON : 01 44 27 28 05 - Mme Dominique Roque
Tél 1re lettre du nom MOO à Z : 01 44 27 28 02 - Mme Hakima Si-Bachir
Accueil des doctorants étrangers : 01 44 27 28 03 - Mme Gael Thiellent







Chaque année, au mois d'octobre, une journée d'accueil des nouveaux doctorants est organisée.

JOURNÉE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX DOCTORANTS

C'est l'occasion pour l'UPMC de vous présenter votre nouvel environnement de travail, l'offre de formation continue, les associations et les services qui sont là pour vous aider. C'est l'occasion unique de vous projeter dans les trois prochaines années. Cette journée est fortement recommandée. Vous y êtes tous invités avec votre encadrant.

Cette année, elle se déroulera le 15 octobre 2015.



L'université devant s'assurer de votre couverture sociale et de votre couverture en cas d'accident, vous devez vous inscrire administrativement avant tout accès à votre laboratoire.



LA PROTECTION SOCIALE

Si vous êtes déjà salarié au moment de votre inscription administrative, vous devez obligatoirement présenter un contrat de travail couvrant la totalité de l'année universitaire (1er octobre 2014 au 30 septembre 2015). Un minimum de 120 heures par trimestre est exigé. Vous serez affilié au régime général de la sécurité sociale.

Si votre contrat de travail n'est pas signé au moment de votre inscription ou s'il ne couvre pas l'année universitaire dans son intégralité, vous devez obligatoirement vous affilier à une sécurité sociale étudiante. Pour cela, il vous suffira de choisir l'un des centres de sécurité sociale :

- la SMEREP - www.smerep.fr
- La L.M.D.E - www.lmde.com

Ces centres gèrent la sécurité sociale (obligatoire) et la part complémentaire (mutuelle).

Il existe des cas de dispenses et d'exonération (ayant droit d'assuré social...). Renseignez-vous au Bureau d'accueil des doctorants.

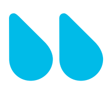
Les doctorants non exonérés lors de l'inscription administrative peuvent se déplacer auprès du centre de Sécurité sociale qu'ils ont choisi lors de leur inscription administrative. Sous réserve de justifier d'un ou plusieurs contrats de travail couvrant l'ensemble de l'année universitaire, un remboursement pourra être proposé par ce centre de Sécurité Sociale.

Les accidents du travail
Si vous êtes salarié, vous devez déclarer l'accident auprès de votre employeur. Si vous êtes affilié au régime étudiant, vous devez remplir une déclaration d'accident du travail scolaire et universitaire (selon CERFA n° 60.3682) auprès du Bureau d'accueil des doctorants.


Pathways of Insuli

04
LA CONDUITE DU PROJET DOCTORAL

- La charte du doctorat
- L’encadrement et le suivi du doctorat
- Les dispositifs de suivi
- Le règlement des conflits
- L’arrêt du doctorat



Au moment de votre recrutement
vous signez, ainsi que votre encadrant,
votre directeur de laboratoire, votre directeur
d'école doctorale et le président de l'UPMC,
la charte du doctorat.



LA CHARTE DU DOCTORAT

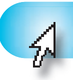
Cette charte est très importante, **lisez-la attentivement** lors de votre inscription : elle définit les engagements réciproques du doctorant, du directeur de thèse et des structures d'accueil (laboratoire et école doctorale) afin de garantir le bon déroulement du doctorat. Pour chaque signataire, elle précise des droits et des devoirs.

Le respect de l'application de cette charte est sous la responsabilité de votre école doctorale, de l'Institut de formation doctorale et en dernier recours du conseil académique et du président de l'université.

La charte a une valeur juridique réglementaire, elle est donc **un engagement fort** que chaque signataire peut faire valoir, y compris devant les instances de l'université, à l'origine de ce texte.

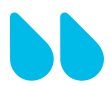
Les thèmes abordés dans la charte sont les suivants :

- le doctorat (principes et définitions)
- recrutement et inscription
- financement et durée du doctorat
- encadrement du projet de recherche
- conditions de réalisation du projet de recherche
- suivi du projet de recherche
- plan de formation continue du doctorant
- suivi du projet professionnel et de la carrière
- soutenance de la thèse
- publication, confidentialité et valorisation du travail de recherche du doctorant
- procédure de médiation



La charte sur le site

www.ifd.upmc.fr/fr/textes_reglementaires.html



Un doctorat est un projet de recherche de trois ans. Le responsable de la supervision du projet de recherche est votre directeur de thèse.

L'ENCADREMENT ET LE SUIVI DU DOCTORAT

Tout au long du projet, le rôle de votre encadrant est de :

- vous accompagner dans la gestion de votre projet doctoral
- élaborer avec vous le plan de travail de vos recherches (un projet de trois ans doit être jalonné de plusieurs étapes)
- vous apporter des conseils bibliographiques, scientifiques et méthodologiques
- vous permettre de disposer des équipements et ressources nécessaires pour vos travaux
- suivre les relations partenariales s'il y a lieu, même s'il vous délègue une partie de ce suivi
- veiller, avec vous, au respect des délais dans le planning global du projet
- s'assurer que vous respectez vos engagements en terme de rythme de travail
- s'assurer que vous vous intégrez correctement dans l'équipe de recherche
- discuter et valider avec vous les résultats que vous obtenez
- vous conseiller pour la valorisation de vos résultats (publications, colloques, brevets, etc.)
- veiller à ce que vous preniez une autonomie croissante tout au long du projet
- discuter avec vous de votre projet professionnel
- vous permettre de suivre des formations continues (voire vous en conseiller)
- vous mettre en relation avec des personnes de son réseau professionnel si cela peut vous aider à préparer votre avenir

Pour remplir ces rôles, votre encadrant doit vous consacrer une part significative de son temps. C'est pourquoi, il ne peut encadrer que très peu de projets doctoraux en même temps. Leur nombre maximal est fixé par le conseil académique de l'université et peut être réduit par décision du conseil de votre école doctorale.

Votre directeur de recherche n'a pas pour mission de vous trouver un emploi à la sortie de votre doctorat ! Il doit se préoccuper de votre projet professionnel et vous permettre de prendre du temps pour y travailler (en particulier pour suivre des formations sur ce sujet). Votre encadrant ne peut accomplir ses missions sans votre implication. Vous devez de votre côté l'informer très régulièrement de l'avancement de vos travaux, des difficultés que vous rencontrez et de votre emploi du temps.
Par ailleurs, des formations à l'encadrement du doctorat sont proposées à votre encadrant afin de l'aider dans sa tâche.

 Les dispositifs de suivi

Un doctorat est un projet de trois ans qui implique plusieurs acteurs. Comme tout projet, il est jalonné d'étapes importantes, requiert une bonne coordination entre les partenaires et doit respecter des échéances.

La vie d'un projet de recherche est souvent mouvementée. Vous et votre directeur, êtes plongés au quotidien dans ce projet et il est parfois difficile de prendre le temps pour un bilan général d'avancement. Par ailleurs, il peut arriver que des difficultés émergent et que ni vous ni votre encadrant ne parviennent à les régler.

C'est pourquoi, comme pour tout projet, il est nécessaire de se doter d'outils de suivi permettant de s'assurer de son bon déroulement, de disposer d'une vue d'ensemble des situations, d'anticiper et de corriger les problèmes éventuels.

Les dispositifs de suivi du doctorat ont pour but de garantir le respect des engagements de l'université en matière de politique doctorale.
Selon votre école doctorale, les détails du dispositif peuvent varier.

Renseignez-vous auprès de votre école doctorale

Les deux systèmes principaux sont :

- **Le comité de suivi :** une fois par an ou à mi-projet, vous présentez l'avancement de vos travaux devant un comité composé de personnes de votre école doctorale et de personnes extérieures à votre laboratoire. L'objectif est de vérifier que le projet se déroule correctement et de proposer des pistes d'amélioration. Ces bilans sont l'occasion de faire un point non seulement sur le plan scientifique mais aussi sur votre intégration dans l'équipe et sur les actions mises en place pour votre projet professionnel.
- **Le tuteur externe :** une personne extérieure à votre laboratoire est nommée par votre école doctorale pour être un référent extérieur. Un nombre minimum de rencontres est prévu dans le cahier des charges du dispositif, mais vous pouvez aussi solliciter cette personne en cas de difficultés ou simplement pour avoir un regard extérieur sur l'avancement de votre projet.

En fin de 2e année, l'échéance de la soutenance doit être discutée pour planifier le travail restant à accomplir et soutenir dans les temps. Si un délai supplémentaire s'avère nécessaire, il faut l'acter dès ce moment avec le directeur de l'école doctorale.

RÈGLEMENT DES CONFLITS

Dans tout environnement professionnel peuvent surgir des conflits. Avant tout, ayez à l'esprit qu'un conflit n'est pas une « anomalie ». Un conflit peut naître entre vous et votre encadrant ou tout autre personnel de l'équipe. Dans la plupart des cas, il peut se régler à l'amiable au sein de votre laboratoire après entretien, en impliquant le directeur du laboratoire si besoin.
Si le conflit perdure et qu'il a des conséquences sur l'avancement de votre doctorat, le directeur de votre école doctorale est la première personne à faire intervenir. Il pourra faire lui-même office de médiateur ou proposer une autre personne.

- N'hésitez pas à informer et prendre conseil auprès de vos représentants au conseil de l'école doctorale, de l'Institut de formation doctorale et auprès de l'association Doc'Up (voir partie Acteurs)

L'UPMC a mis en place **une commission de prévention et de résolution des conflits**. Cette commission a en charge de régler les conflits qui n'auraient pas pu l'être au niveau du laboratoire ou de l'école doctorale et d'arbitrer les cas d'arrêt du doctorat.

www.ifd.upmc.fr/fr/projets_doctoraux/mediation.html



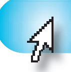
Arrêt du doctorat

La décision d'interrompre votre projet de recherche ne doit pas être prise sans motivation sérieuse. C'est la procédure ultime après l'échec de la médiation.

- **Démission**
  Si votre employeur est une structure publique, vous pouvez mettre un terme à votre doctorat par démission.
  Si votre employeur est une structure privée et que votre contrat de travail est à durée déterminée, vous ne pouvez pas démissionner (sauf si c'est pour être embauché en CDI). En revanche, vous pouvez mettre fin à votre contrat d'un commun accord avec votre employeur. Attention, en cas de démission, vous ne pouvez prétendre aux allocations chômage.

Dans tous les cas, vous devez en informer vos encadrants, votre laboratoire et votre école doctorale.

- **Licenciement** : l'interruption de votre doctorat (et de votre contrat de travail) peut également avoir lieu sur demande motivée de vos responsables scientifiques, en respectant une procédure très encadrée.
- **Préavis :** sauf exception (licenciement disciplinaire par exemple), un préavis doit être respecté. Sa durée varie selon votre employeur (public ou privé).



Pour en savoir plus

Lisez attentivement votre contrat de travail
http://vosdroits.service-public.fr (rubrique « Emploi, travail »)


SORBONNE
UNIVERSITÉS

05 L'OFFRE DE FORMATION CONTINUE

- Plan individuel de formation (PIF)
- L'offre globale de formation
- Les Journées Entreprises
- Les Doctoriales®
- La formation continue des encadrants
- L'équipe du DFC



Les doctorants comme leurs encadrants sont concernés par la formation professionnelle continue. Elle répond aux besoins conjoints de l'employeur et de l'employé. Concrètement, dans le cadre du doctorat, l'offre de formation répond aux besoins générés par la conduite du projet de recherche et par l'élaboration anticipée du projet professionnel. Elle doit permettre au salarié de développer des connaissances et des compétences qui lui seront utiles tout au long de sa carrière professionnelle.

PLAN INDIVIDUEL DE FORMATION CONTINUE (PIF)

La responsabilité de l'université est de proposer une offre de formation continue diversifiée à ses personnels. La vôtre est de recourir à cette offre pour développer, approfondir, diversifier vos connaissances et vos compétences, et ceci bien au-delà de votre seul domaine scientifique, car **un docteur n'est jamais recruté sur sa seule expertise scientifique.**

C'est pourquoi vous devez élaborer, au début de votre doctorat, en concertation avec le directeur de l'Ecole doctorale et votre encadrant, un **plan individuel de formation continue (PIF)** en appui de votre projet de recherche et de l'élaboration de votre projet professionnel. Référez-vous à l'offre de formation continue et choisissez celles qui vous seront les plus utiles.

Je découvre, je m'informe, je choisis
Outils à consulter sur le site internet :
calendrier et catalogue

Je passe à l'action : j'élabore mon PIF
L'école doctorale doit le valider
et le transmettre au DFC

Pour chacune des formations de mon PIF, je m'inscris
J'envoie un mail à
med-formations@listes.upmc.fr
Le DFC vérifie mon choix et m'inscrit selon les places disponibles

Je me rends à ma formation
Le DFC me donne une attestation de présence

Vous pouvez bien entendu modifier votre plan de formation continue tout au long de votre doctorat en fonction des évolutions de votre projet de recherche et/ou de votre projet professionnel.

Pour toutes les formations gérées par le Département formation & carrières (DFC), un formulaire unique vous permet de constituer votre plan de formation.

www.ifd.upmc.fr/fr/formation.html



L'Institut de formation doctorale propose une offre de formation mutualisée accessible à l'ensemble des doctorants de Sorbonne Universités. Selon leur spécificité, les formations sont organisées par les différents acteurs : les écoles doctorales, le Département formation & carrières de l'Institut, ou en partenariat avec des services de l'UPMC et des établissements partenaires.



L'OFFRE GLOBALE DE FORMATION

Formations d'intérêt général

- **Ouverture scientifique et enjeux de société**
  Histoire et philosophie des sciences
  Histoire des sciences et de l'innovation
  Intelligence économique
  Intégrité professionnelle
- **Prévention**
  Prévention et secours civique

Formations techniques et pratiques

- **Approfondissement scientifique et méthodologie**
  Approfondissement scientifiques (sous la responsabilité des écoles doctorales)
  Maitrise de l'information scientifique (Formation en français et en anglais)
  Thèse électronique (Formation en français et en anglais)
- **Projet professionnel et gestion de carrière**
  Avenir professionnel : construction d'un projet professionnel
  Avenir professionnel : intégration professionnelle
- **Connaissance des organisations et de leur environnement**
  Connaissance des entreprises et de leur environnement
  Cycles de présentation des entreprises



D'une façon générale, les formations sont conçues selon un schéma progressif : un séminaire de sensibilisation qui pose les bases de la thématique et des ateliers d'approfondissement. L'offre de formation s'étoffe chaque année, pensez à vous renseigner régulièrement sur les nouveautés.



- **Communication*S* et management*S***
  - CommunicationS
  - Pratiques managériales
  - Lecture rapide
  - Techniques de communication interculturelle
  - Pratique de la négociation de projet à l'international
  - Gestion du temps
  - Dynamique de groupe
  - Gestion du stress
  - Du Qi au Qe : du quotien intellectuel au quotient émotionnel
- **Innovation et valorisation**
  - Doctoriales®
  - Techniques de créativité
  - Propriété intellectuelle et valorisation des travaux de recherche
  - Entreprenariat innovant
- **Langues**
  - Socialising : english in everyday life
  - Scientific writing
  - Business english : oral presentation and meeting
  - Finding the right job
  - LaTeX

→ Formations pluridisciplinaires

Séminaires sur thématiques interdisciplinaires

→ Formations pour la pédagogie

Médiatiser mes connaissances
Médiation scientifique (mathématiques)
Ma thèse en 180 secondes (après sélection)
Enseigner avec aisance grâce au théâtre
S'affirmer en public et valoriser ses atouts
Formation de formateurs



De très nombreuses voies professionnelles s'offrent à vous grâce à votre doctorat. C'est l'objectif des « Journées Entreprises » de vous les faire découvrir.



JOURNÉES ENTREPRISES

Le Département formation & carrières vous propose différents événements en lien avec le monde socio-économique dont le but est de vous aider à comprendre leurs problématiques et à les intégrer.

Les « Journées Entreprises » visent à créer une synergie entre vous et les acteurs du secteur privé. Ces évènements seront l'occasion de rencontrer et d'échanger avec des docteurs venant de divers secteurs et occupant des postes très variés.

Une succession d'événements sera proposée tout au long de l'année. Nous vous invitons à consulter régulièrement le site internet de l'IFD pour prendre connaissance du calendrier de ces journées.

www.ifd.upmc.fr/fr/devenir/journee_entreprises.html

« Echanges très intéressant sans langue de bois, c'est une chance d'avoir pu participer à ce type de journée » Témoignage d'un doctorant recueilli lors de la Journée PME du 15 mai 2014.

LES DOCTORIALES®

Séminaire résidentiel, l'objectif des Doctoriales® de Sorbonne Universités est, sur cinq jours, de permettre aux doctorants d'appréhender toutes les étapes du processus d'innovation et de valorisation. Alternant tables rondes, conférences, les participants travaillent en équipe pluridisciplinaire sur un projet innovant.



Comprendre les nouvelles finalités de la formation doctorale et faire évoluer le management des projets doctoraux pour faire des jeunes chercheurs nos meilleurs ambassadeurs auprès de la société.



LA FORMATION CONTINUE POUR LES ENCADRANTS

Pour accompagner les encadrants dans l'évolution de leur mission, le DFC a conçu une formation spécifique à leur intention intitulée : « De l'encadrement d'un projet doctoral au devenir professionnel du docteur ». Cette formation a pour objectif de permettre au doctorant et à l'encadrant de construire ensemble les deux projets en parallèle : projet de recherche et projet professionnel.

- **Encadrement et développement des doctorants**
  Connaître le marché de l'emploi des docteurs scientifiques, prendre conscience de la plus-value d'une formation par la recherche, comprendre la nécessité pour les doctorants d'anticiper leur avenir professionnel. 2 jours.

- **Management d'un projet doctoral**
  Accompagner le jeune chercheur dans son projet doctoral, identifier les modalités de management adaptées pour développer les compétences du doctorant et les valoriser, définir et préciser le rôle de l'encadrant en matière de soutien à la maturation du projet professionnel du doctorant.
  Diner-rencontre avec des professionnels de l'entreprise. 2 jours en résidentiel.

- **Retour d'expérience à 8 mois**
  Analyser les actions mises en place suite à la formation, évaluer et valoriser les résultats, échanger avec des doctorants ayant eux-mêmes suivi des ateliers relatifs au management et au projet professionnel. 1 jour.

- **Recrutement et intégration des doctorants (nouveau)**
  Découvrir les éléments essentiels de description d'une entité comme un laboratoire, du profil du doctorant, le principe de concourance : mode d'intégration du doctorant, des métiers et des fonctions en entreprise.



Pour en savoir plus

www.ifd.upmc.fr/fr/formation/catalogue/encadrement_de_projet_doctoral.html

L'ÉQUIPE DU DFC

→ **Philippe GUEGAN**
Directeur, professeur
01 44 27 81 95 • philippe.guegan@upmc.fr

→ **Cendrine BERGER**
Responsable administrative
01 44 27 81 97 • cendrine.berger@upmc.fr
Gestion ressources humaines, administrative et financière, définition du catalogue de formation

→ **Roxana PRADO GONZALES**
Gestionnaire des formations
01 44 27 82 14 • med-formations@listes.upmc.fr
Calendrier des sessions de formations, suivi des PIF, gestion des inscriptions, rendez-vous individualisés doctorants pour PIF et inscriptions

→ **Delphine MINOTTI**
Gestionnaire des missions doctorales et des formations
01 44 27 82 16 • delphine.minotti@upmc.fr

→ **Isabelle GROVA**
Chargée de documentation
01 44 27 81 98 • isabelle.grova@upmc.fr
Gestion du centre de documentation, veille documentaire, organisation des entretiens de conseils personnalisés, accompagnement dans la recherche de documents.

→ **Claire BORDES**
Chargée des relations avec les entreprises
01 44 27 81 89 • claire.bordes@upmc.fr
Organisation des évènements du DFC, coordination des relations avec les entreprises, les associations de docteurs et de doctorants, suivi de projet Doctoriales®

→ **Marie-Claire CHAPELET**
Assistante technique et logistique des formations
01 44 27 81 96 • marie-claire.chapelet@upmc.fr
Organisation logistique des formations, mise à disposition des supports, suivi des présences et absences



06 LA SOUTENANCE DE THÈSE

- Les démarches pour soutenir
- STAR
- La diffusion de la thèse
- La remise des diplômes



Le doctorat se termine par la rédaction d'une thèse et sa soutenance devant un jury qui décide, en fonction de la qualité des travaux scientifiques réalisés et de leur présentation, de l'attribution du titre de docteur.

Ecole doctorale		Bureau d'accueil des doctorants
Le doctorant demande à l'ED l'autorisation de soutenir	8 semaines avant le jour J	
Le doctorant envoie les manuscrits aux rapporteurs	6 à 8 semaines avant le jour J	
Les rapporteurs lisent et rédigent leur rapport		
Au vu des rapports, l'ED autorise ou non la soutenance	4 semaines avant le jour J	
L'ED transmet l'autorisation de soutenance au BAD	3 semaines avant le jour J	
	2 semaines avant le jour J	Dépôt par le doctorant du dossier administratif
	1 semaine avant le Jour J	Envoi des convocations au jury par le BAD
	Soutenance	Le doctorant retire l'enveloppe destinée au jury
	1 semaine après le jour J	Retour au BAD des documents signés par le jury
	3 semaines après le jour J	Mise à disposition de l'attestation de diplôme
	Environ 2 mois après le jour J	Mise à disposition du diplôme
	Chaque année en juin Cérémonie de remise des diplômes	

Autorisation de soutenir

Le Président de l'UPMC délègue auprès des commissions des habilitations et des thèses (CTH) de la spécialité la désignation des rapporteurs, la composition du jury et l'autorisation de soutenance. La CTH désigne deux rapporteurs, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse.

Les rapporteurs doivent être extérieurs à l'école doctorale et à l'établissement du candidat, mais peuvent appartenir à des établissements étrangers. Ils font connaître leur avis par des rapports écrits sur la base desquels la CTH autorise la soutenance, sur avis du directeur de l'école doctorale. Ces rapports sont communiqués au jury et au candidat avant la soutenance.





Jury de soutenance

Le jury est désigné par la CTH après avis du directeur de l'école doctorale et du directeur de thèse. Le nombre des membres du jury est compris entre trois et huit. Ils sont choisis en raison de leur compétence scientifique, sous réserve des dispositions relatives à la cotutelle internationale de thèse.

Dossier de soutenance

Vous devez également constituer votre dossier de soutenance auprès du Bureau d'accueil des doctorants. La demande d'autorisation de soutenance doit être faite 6 à 8 semaines avant la date que vous envisagez pour votre soutenance.

Retrouvez toutes les informations sur le site de l'IFD : rubrique « soutenance » - calendrier et mode d'emploi.

La soutenance

La soutenance est publique, sauf dérogation accordée à titre exceptionnel par le Président de l'UPMC si le sujet de la thèse présente un caractère confidentiel. L'admission ou l'ajournement est prononcé après délibération du jury. Le président du jury signe le rapport de soutenance qui est contresigné par l'ensemble des membres du jury.

L'UPMC a décidé de délivrer uniquement la mention « très honorable ». Cependant, le président de jury peut préciser dans le rapport de soutenance, dans le cas où l'ensemble des membres du jury est unanime sur la haute qualité du travail, le caractère exceptionnel de la thèse.

Le rapport de soutenance est communiqué au candidat.




STAR

Star comme « Signalement des Thèses électroniques, Archivage et Recherche » est le logiciel qui permet d'effectuer officiellement un dépôt de thèse de manière numérique.
Toutes les thèses soutenues doivent être déposées au Bureau d'accueil des doctorants sous format électronique, trois semaines avant la soutenance.
Attention, seuls les manuscrits de thèses sont concernés par la version électronique, tous les autres fichiers sont à fournir sous format papier ou sur CD-rom.

Diffusion de la thèse

Votre thèse sera, avec votre autorisation et sauf mention de confidentialité, reproduite et diffusée à toutes les bibliothèques universitaires de France ainsi qu'aux bibliothèques des grands établissements scientifiques.
C'est la BUPMC qui s'en charge.

BUPMC a pour mission de :

- signaler votre thèse dans son catalogue et dans le catalogue collectif de l'enseignement supérieur (Sudoc)
- conserver et sauf mention de confidentialité, assurer la communication de l'un des exemplaires de votre thèse.



La remise des diplômes

Chaque année, en mai ou juin, une journée des docteurs est organisée à votre intention, au cours de laquelle la cérémonie de remise des diplômes honorifiques a lieu. C'est l'occasion pour Sorbonne Universités de féliciter l'ensemble des nouveaux docteurs devant de nombreux invités, leur encadrant, leur famille ou leurs amis.

Depuis 2011, elle se déroule dans le cadre de Sorbonne Universités.



Institut de formation doctorale
Université Pierre et Marie Curie
15 rue de l'École de médecine - Escalier C - 1er étage
75006 Paris
contact : ifd@upmc.fr
www.ifd.upmc.fr
www.facebook.com/doctoratupmc

Crédits photos : M-H Bricout • P. Kitmacher
L. Ardhuin • O. Jacquet • Communication SU